

L'expérience des Conseils ouvriers en Yougoslavie

Fin juin s'est tenu à Belgrade le premier Congrès national des Conseils ouvriers yougoslaves en présence de 1700 représentants de quelque 220.000 membres des Conseils ouvriers.

« Ces jours-ci il y aura 7 années révolues depuis la promulgation de la Loi (en date du 27 juin 1957) sur la remise des usines et des entreprises à la gestion des producteurs, travailleurs de notre pays », a déclaré Tito dans son discours inaugural du Congrès. Il s'est empressé ensuite de souligner l'importance « historique » de cette conquête, ainsi que le font tous les autres dirigeants yougoslaves, qu'il s'agisse de E. Kardelj, promoteur de l'idée des Conseils, ou Djuro Salaj, dirigeant des syndicats yougoslaves qui patronnent en réalité les Conseils.

Selon les dirigeants yougoslaves, grâce aux Conseils ouvriers, aux Conseils des producteurs (des travailleurs paysans et artisans individuels) ainsi que grâce à l'institution non moins récente des Communes, communautés de base d'auto-administration, le régime yougoslave assure aux travailleurs la véritable démocratie économique et sociale.

Les Conseils ouvriers, selon les dirigeants yougoslaves, assurent plus particulièrement la « démocratie de l'économie » par une large participation des travailleurs « non seulement à la gestion de la production mais également aux progrès de la production et à la répartition des bénéfices » (Tito).

Il s'agit en définitive de la création, selon les dirigeants yougoslaves, de nouveaux rapports sociaux beaucoup plus « socialistes » que les rapports d'une économie étatisée et centralisée où l'Etat se substitue aux travailleurs et aux producteurs à la gestion des entreprises.

Les dirigeants yougoslaves, « fidèles » comme ils l'affirment aux vrais enseignements de Marx, ont considéré qu'après une phase initiale nécessaire de gestion directe des entreprises par l'Etat, l'économie doit tendre à « se décentraliser », ce qui signifie « se démocratiser », par une gestion de plus en plus autonome de cha-

que entreprise à l'aide de son propre personnel et dans le cadre général du plan social national. C'est le sens de la loi fondamentale votée en juin 1950 sur les Conseils ouvriers.

D'après cette loi, la gestion de chaque entreprise est assumée par le collectif de travail de l'entreprise qui élit au vote secret un Conseil ouvrier et ce Conseil un Comité de direction.

La direction du travail quotidien est assumée plus spécialement par le Comité de direction et surtout par le directeur qui fait obligatoirement partie du Comité mais qui n'est ni élu ni nommé par ce Comité. Le directeur est nommé par le Comité populaire de la commune territoriale à laquelle appartient l'entreprise à la suite d'un concours public et sur la proposition d'une Commission spéciale auprès du Comité populaire.

En réalité le directeur est le représentant de l'Etat dans l'entreprise et réellement responsable devant l'administration étatique centrale. « Il a le droit et le devoir de suspendre l'exécution d'une décision du Conseil ouvrier ou du Comité de direction qu'il considère contraire aux prescriptions de la loi » (1). Il embauche et débauche les ouvriers et les employés, assure la discipline du travail (et les sanctions éventuelles) et décide des postes de travail que chacun doit occuper dans l'entreprise (2).

En quoi consiste alors la « gestion » de l'entreprise confiée au Conseil ouvrier et à son Comité directeur? « A la prise des décisions de principe sur l'organisation du travail dans les entreprises, sur la planification générale, sur les directives générales » (3).

D'autre part l'autonomie réelle de l'entreprise dans laquelle peuvent s'exercer les prérogatives du Conseil ouvrier doit être jugée en tenant compte qu'elle doit acquiescer en premier lieu ses obligations économiques et financières envers le plan social général et envers l'Etat.

Sur ce niveau les Conseils ouvriers n'ont aucune voix au chapitre, car ils ne représentent encore qu'une organisation horizontale. Il est vrai qu'à côté de cette organisation on commence à mettre sur pied une organisation verticale par l'institution des Conseils de producteurs dans les Assemblées de la République et à l'Assemblée fédérale, ainsi que par la formation de Chambres économiques par branche économique, et des associations économiques. Mais tous ces organismes, à fonction économique, s'éloignent nécessairement de plus en plus du collectif de travail de base et ne représentent en réalité qu'une nouvelle armature bureaucratique dirigée essentiellement d'en haut.

Cette déviation est en partie imputable à la nature même de la fonction économique qui, dans le cas d'un pays arriéré, et de toute façon sans expérience dans la planification socialiste, tend à créer un appareil bureaucratique propre. Cet appareil est pratiquement intéressé avant tout à l'augmentation de la production et de la productivité. Les dirigeants yougoslaves ont compris à temps quel bénéfice réel dans ce sens on pouvait tirer en associant les travailleurs à la marche de l'entreprise et en les intéressant surtout matériellement à ses progrès. Il est vrai que cette dernière question, vu les marges encore très restreintes de bénéfices des entreprises yougoslaves, n'a trouvé aucune solution satisfaisante.

Dans ces conditions, l'institution des Conseils ouvriers yougoslaves si importante soit-elle en tant qu'école d'apprentissage à la véritable gestion économique des entreprises et de l'économie en général n'est encore essentiellement qu'une institution de contrôle ouvrier sur les entreprises gérées fondamentalement par l'Etat à travers les directeurs et les organismes verticaux contrôlés effectivement par lui, l'Etat.

Les dirigeants yougoslaves veulent escamoter le problème fondamental de la dictature du prolétariat, celui de la démocratie politique pour la classe, en s'abritant derrière les institutions de démocratie économique et sociale

telles que les Conseils ouvriers et les communes. Ils font semblant d'oublier ou d'ignorer que ces institutions n'exercent certaines prérogatives de démocratie économique et sociale réelles que jusqu'à un certain échelon, la politique économique et sociale générale, sur le plan national, qui détermine en réalité les vraies marges et possibilités d'autogestion et d'auto-gouvernement, étant décidée en très haut lieu, en réalité, en définitive, par la direction de la Ligue des Communistes et le gouvernement.

Seule une structure de l'Etat qui permettrait la participation politique effective des masses travailleuses jusqu'au plus haut échelon, assurerait aux travailleurs un pouvoir effectif de contrôle et de gestion de l'économie et de l'Etat.

Une telle structure est celle d'un Etat soviétique démocratique.

Nous entendons par cela l'existence de Comités de travailleurs, de base dans les entreprises, les quartiers, les villages, démocratiquement élus, avec la participation de tous les courants politiques de la classe, et qui, ensuite, verticalement articulés dans des Comités locaux, régionaux, jusqu'à un Conseil national suprême, détiennent tout le pouvoir exécutif et législatif.

L'existence et le fonctionnement d'un tel système présupposent le droit de la classe à s'organiser nationalement en partis politiques, dans le cadre des acquisitions sociales fondamentales du régime.

C'est le régime qu'a vu naître toute grande révolution sociale de notre temps et vers lequel tend spontanément le prolétariat révolutionnaire avant qu'il soit exproprié politiquement par une bureaucratie.

C'est le système des soviets tel qu'il a surgi encore récemment de la révolution hongroise, et que Kardelj n'a pas manqué de saluer en annonçant le vrai mot d'ordre révolutionnaire « Tout le pouvoir aux soviets ».

Sans minimiser en quoi que ce soit l'expérience yougoslave des Conseils ouvriers, forme de contrôle ouvrier économique et école qui, potentiellement, inclut de grandes promesses, nous ne manquerons pas de dissiper les illusions que la direction yougoslave veut créer quant à leur véritable signification, ainsi que de réclamer la nécessité de véritables Conseils ouvriers de la base au sommet, démocratiquement élus par toutes les tendances politiques de la classe et assumés effectivement tout le pouvoir.

L'avenir immédiat du socialisme, en Yougoslavie comme ailleurs, est dans cette direction.

Jean-Paul MARTIN.

(1) L'autogestion ouvrière (Questions actuelles du socialisme, mars-avril 1957).

(2) Ibid.

(3) Ibid.

En raison de la période des vacances dans laquelle de nombreux camarades sont absents, nous avons décidé de procéder, comme nous le faisons chaque année à pareille époque, de la façon suivante :

— le présent numéro est le seul qui paraîtra dans le courant de juillet ;

— aucun numéro ne paraîtra pendant le mois d'août ;

— la parution bimensuelle recommencera normalement avec le numéro du 14 septembre.

Ceci, bien entendu, dans le cas où l'actualité politique n'exigerait pas la publication de notre journal au cours de la période dite des vacances.

Nous demandons à tous nos amis et lecteurs de ne pas se croire quitte en raison de cet arrêt temporaire. Notre trésorerie connaît toujours de grandes difficultés. Il faut au contraire nous aider, pendant cet arrêt, à remplir notre caisse pour pouvoir redémarrer en septembre avec plus de vigueur.

Prenez un peu sur vos vacances pour alimenter le budget de « La Vérité des Travailleurs ».

Lisez :

LES BOLCHEVIKS CONTRE STALINE

comportant :

COURS NOUVEAU, écrit par Léon Trotsky en 1923.

LA PLATE-FORME DE L'OPPOSITION DE GAUCHE, dirigée en 1927 par Trotsky et Zinoviev.

LES « DANGERS PROFESSIONNELS » DU POUVOIR, écrit par Ch. Rakovsky en 1928, alors qu'il était déjà exilé.

Ce volume est mis en vente au prix de 400 francs. Commandes à Pierre Frank, CCP 12648-46 Paris.